

CORONAVIRUS

INFORMATION SANTE AUX SALARIE-E-S DES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN BANANE

INFORMATION SUR LA MALADIE

- Le moment entre la contamination et l'apparition des premiers signes peut aller jusqu'à 14 jours.
- une personne peut être contagieuse même avec très peu voire pas de symptômes ; elle l'est davantage en cas de symptômes respiratoires qui projettent des gouttelettes : toux, éternuements, postillons...
- des données récentes précisent que la maladie peut se caractériser chez la personne âgée par des troubles digestifs et une confusion, le plus souvent dans un contexte de fièvre.
- la transmission aérienne se fait soit par la projection de gouttelettes (toux, éternuements, postillons) soit lors d'un face à face d'au moins 15 min à moins d'un mètre de distance, et devient de plus en plus importante à mesure de l'étroitesse du ou des contacts. Portes d'entrée : nez, bouche, yeux
- la transmission dite manuportée se fait en portant les mains au visage, proche des portes d'entrées (nez-yeux- bouche)
- Attention ! Les plaies sur les mains peuvent également être une porte d'entrée du virus dans le corps. Dans ce cas, le port de gants étanches répondant à la norme NF EN 374, en vinyle, PVC, latex, nitrile s'impose. Les gants en nitrile sont préférables.

J'AI DES PROBLEMES DE SANTE

Le haut conseil de la santé publique a prévu des problématiques de fragilité de santé qui sont susceptibles de provoquer des formes graves de la maladie. Ces pathologies sont :

- les personnes âgées de 70 ans et plus ;
- les patients aux antécédents cardiovasculaires: hypertension artérielle compliquée, accident vasculaire cérébral ou coronaropathie, chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- les diabétiques insulino-dépendants non équilibrés ou présentant des complications secondaires à leur pathologie ;
- les personnes présentant une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale ;
- les patients présentant une insuffisance rénale chronique dialysée et les malades atteints de cancer sous traitement.
- Les femmes enceintes

En fonction de l'état de santé, le maintien du salarié sur le poste de travail peut être discuté. Ces personnes ayant une Affection reconnue de Longue Durée peuvent ainsi se **connecter directement, sans passer par leur employeur ni par leur médecin traitant**, sur le site declare.ameli.fr pour demander à être mis en arrêt de travail pour une durée initiale pouvant aller jusqu'à 21 jours.

Il est rappelé la possibilité pour un salarié de demander une consultation par téléphone au médecin du travail. lui permettant d'exposer son cas particulier

J'AI DES SYMPTOMES

Je ressens de la fièvre, de la toux, des courbatures, une gêne respiratoire ou tout autre symptôme particulier :

- **Je ne me rends pas sur mon lieu de travail**
- **J'appelle mon médecin traitant**
- **Si la gêne respiratoire est au premier plan et s'aggrave : j'appelle le 15 – SAMU**
- **J'en informe mon employeur**
- **Je reste confiné jusqu'à l'avis de mon médecin traitant**